Laurent Batard / Mecano, Éric Bédiez, Pascal Béjean & Nicolas Ledoux, Pierre Bernard, Bernard Baissait / Compagnie Bernard Baissait, Philippe Bissières / JBA, Frédéric Bortolotti, & Frédérique Stietel / Lords of Design<sup>TM</sup>, Marie-Mathilde Burdeau, Jean-Marc Bretegnier / Fabrication maison, Marie Bruneau, Bertrand Genier / Presse Papier, Olivier Cabon / Éditions Soleb, François Caspar, Bruno Charzat, Clément Hourst & Guillaume Lanneau / Collectif Au fond à gauche, Jocelyn Cottencin, Ronald Curchod, Pierre di Sciullo / Atelier Pierre di Sciullo, Lola Duval, Pierre-Olivier François, Olivier Huz & Ariane Bosshard, Dusan Ivanovic / Tatum, William Jean, Isabelle Jégo, Olivier Körner, Romain Lacroix / Les Revues parlées, Philippe Lakits, Anne-Marie Latrémolière, Jean-Luc Lemaire, David Longuein / L775, Anette Lenz / Atelier Anette Lenz, Alain Le Quernec, Laurence Madrelle / LM communiquer, Malte Martin, Stéphanie Méséguer, Frédéric Bortolotti, éditeurs /Burozoïque éditeurs, Pierre Péronnet & Wijntje van Rooijen, Vincent Perrottet, David Poullard, Thierry Sarfis, Bruno Souêtre, Antoine Stevenot, Geoffroy Tobé, Thérèse Troïka, Martin Verdet, Michel Wlassikoff, Catherine Zask

à

Conseil Général – Département du Nord Hôtel du département Direction des Marchés et de la Commande Publique — Bureau B368 51, rue Gustave Delory 59047 Lille Cedex

Copies à

Monsieur Bernard Derosier, Président du Conseil Général Monsieur Bernard Haesebroeck, Vice-Président Ressources humaines et budget Madame Martine Filleul, Vice-Président Culture

Objet : Réglement de la consultation (rc) pour la conception de l'identité, du visuel et de la charte graphique déclinant les éditions et les signalétiques du futur réseau régulier de transport non urbain du département du Nord.

Madame, Monsieur,

Nous prenons aujourd'hui connaissance de votre appel d'offres. Bien que la date de remise soit passée, nous tenons à vous adresser notre réponse.

Votre sujet est formidable. Votre désir d'apporter un soin graphique à cette identité vous honore. Malheureusement, la lecture de votre réglement ne nous encourage pas à y donner suite.

Si vous avez l'intention d'indemniser les équipes, ce qui est la moindre des choses, même si l'inverse est trop souvent pratiqué dans pareil cas, vos réserves quant à l'attribution de cette indemnité restent hasardeuses (Art. 3-V.2.6).

Les critères énoncés sont trop flous et peuvent porter à subjectivité («Ce montant pourra être réduit dans l'hypothèse de prestations insuffisantes. En cas d'offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, il ne sera pas versé d'indemnité.»). En effet, comment juger de l'insuffisance ou de l'irrégularité d'une prestation? Est-ce technique, esthétique, quantitatif? Face à un trop grand nombre de réponses satisfaisantes, comment être assuré que ces critères ne seront pas utilisés pour réduire la somme totale des indemnités à verser? On a du mal à croire que si 30 studios répondent correctement selon vos critères, vous ayiez 45000Euros pour ce poste. Mais peut-être n'attendez-vous pas autant de réponses?

Par ailleurs, cette indemnité de 1500E est très insuffisante au vu des éléments que vous exigez : une recherche de nom, une création de logotype avec l'ancien et le nouveau nom, 3 versions graphiques pour chacune, des applications sur deux formats pour ces variantes, deux notes d'intention, un mémoire technique et le rendu des documents administratifs inhérents.

Sur la base d'études européennes, le taux horaire d'un studio est de 75E hors taxes pour une personne, sans prendre en compte la valeur de la création produite. 17 heures ne suffisent pas à réaliser ce travail.

Enfin, le terme de «crayonné» n'est plus adapté, semble témoigner d'une méconnaissance de notre profession et minimise la quantité de travail nécessaire à votre projet. L'image du graphiste qui «crayonne» nie la part analytique du design et évoque un temps très court, ce qui insinue un travail négligeable.

Pour la création d'un logotype, la recherche typographique est primordiale. Cela ne s'effectue pas (plus) à la main, et il est difficile à concevoir que vous puissiez juger de cet aspect sur des maquettes à main levée. Le passage à l'informatique est inévitable, ce qui oblige à aller beaucoup plus loin qu'un simple «crayonné».

Selon nous, il aurait semblé plus adapté de présélectionner 3 équipes dont le travail vous plaît a priori, et leur réserver une indemnité plus importante. Cela vous aurait offert la possibilité d'un enrichissant dialogue avec ces équipes et des propositions plus proches de vos préoccupations.

Nous joignons à ce courrier un texte rédigé par une organisation professionnelle qui explique cela très bien, en espérant que vous aurez été sensibilisés pour vos prochaines consultations.

Nous vous invitons également à visiter le site http://www.alliance-française-des-designers.org/les-marches-publics.html

C'est donc avec regret que nous refusons de répondre à votre appel.

Nous restons à votre disposition pour tout dialogue à ce sujet (info-appeldoffre@gmx.fr) et vous souhaitons une bonne journée.

Paris, le 18 janvier 2010. Coordonnées des signataires au verso Laurent Batard / Mecano, Éric Bédiez, Pascal Béjean & Nicolas Ledoux, Pierre Bernard, Bernard Baissait / Compagnie Bernard Baissait, Philippe Bissières / JBA, Frédéric Bortolotti, & Frédérique Stietel / Lords of Design<sup>TM</sup>, Marie-Mathilde Burdeau, Jean-Marc Bretegnier / Fabrication maison, Marie Bruneau, Bertrand Genier / Presse Papier, Olivier Cabon / Éditions Soleb, François Caspar, Bruno Charzat, Clément Hourst & Guillaume Lanneau / Collectif Au fond à gauche, Jocelyn Cottencin, Ronald Curchod, Pierre di Sciullo / Atelier Pierre di Sciullo, Lola Duval, Pierre-Olivier François, Olivier Huz & Ariane Bosshard, Dusan Ivanovic / Tatum, William Jean, Isabelle Jégo, Olivier Körner, Romain Lacroix / Les Revues parlées, Philippe Lakits, Anne-Marie Latrémolière, Jean-Luc Lemaire, David Longuein / L775, Anette Lenz / Atelier Anette Lenz, Alain Le Quernec, Laurence Madrelle / LM communiquer, Malte Martin, Stéphanie Méséguer, Frédéric Bortolotti, éditeurs /Burozoïque éditeurs, Pierre Péronnet & Wijntje van Rooijen, Vincent Perrottet, David Poullard, Thierry Sarfis, Bruno Souêtre, Antoine Stevenot, Geoffroy Tobé, Thérèse Troïka, Martin Verdet, Michel Wlassikoff, Catherine Zask

à

Les Subsistances, Laboratoire de Création Artistique Thibaut Giuliani — responsable Communication 8 bis, Quai Saint-Vincent 69001 Lyon

Copies à Monsieur Gérard Coll

Monsieur Gérard Collomb, Maire de Lyon, Mairie de Lyon 69205 Lyon Cdx 01

Madame Perrin-Gilbert, Maire du 1er arrondissement, 2 place Sathonay 69001 Lyon

Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil régional Rhône-Alpes, 78 route de Paris - BP 19 - 69751

Charbonnières-les-Bains Cedex

Guy Walter & Cathy Bouvard, Les Subsistances, 8 bis, Quai Saint-Vincent 69001 Lyon

Yves Robert, Enba, 8 bis, quai St Vincent 69001 Lyon

Vincent Cary, Nuits Sonores, Arty Farty, 1, rue Ravat 69002 Lyon

Objet : Appel à projet : Communication & Graphisme. Imaginez maintenant.

Monsieur,

Nous sommes un groupe de graphistes, soutenus par d'autres professionnels des métiers du design. Nous prenons aujourd'hui connaissance de votre appel à projet.

Votre sujet est formidable. Votre désir d'apporter un soin graphique à cette identité vous honore. Malheureusement, la lecture de votre réglement ne nous encourage pas à y donner suite, notamment parce que certains d'entre nous avons dépassé l'âge limite. Cependant, les conditions de travail imposées aux graphistes deviennent si difficiles que nous tenons à vous apporter notre regard sur votre projet.

Vous recherchez des créateurs jeunes et motivés, mais vous ne proposez aucune indemnité pour le travail qu'un tel projet demande. Cela insinue soit que vous ne pensez pas que ce projet réclame trop d'effort ou de qualités, soit que la compétence des jeunes graphistes n'a pas de valeur, soit que leur temps soit quantité négligeable, ou qu'ils sont corvéables à merci.

Lors de notre conversation téléphonique, vous avez dit opter pour un appel à projet parce qu'un simple dossier ne vous garantirait pas du résultat final. Pourtant, vous avez constitué un comité de sélection fort capable et nous vous félicitons d'y intégrer un designer professionnel. Ce comité est à même de déceler dans les réalisations des candidats ceux qui correspondent à vos attentes.

Vous avez également dit ne pas choisir cette option parce que vous n'avez pas les moyens d'indemniser ces candidats, ce qui semble peut crédible au vu des partenaires cités dans votre annonce.

Étant proches de l'École des beaux-arts, Les subsistances devraient être sensibilisées aux problématiques des créateurs d'arts visuels, qui ne doivent pas être bien différents des arts vivants. Il est de votre devoir d'être exemplaires dans la façon dont vous établissez un espace de travail qui reconnait la valeur de la création et respecte les créateurs.

Selon nous, il aurait été indispensable de présélectionner 3 équipes dont le travail vous plaît et de leur réserver une indemnité pour travailler. Cela vous aurait offert la possibilité d'un enrichissant dialogue avec ces équipes et des propositions plus proches de vos préoccupations.

L'inacceptable sélection sur projets non indemnisés est une option trop facile et qui déresponsabilise et discrédite le commanditaire, d'autant s'il est un opérateur culturel. Si vous n'avez pas de moyens, optez pour une solution en accord avec votre économie, puisque vous avez les compétences nécessaires pour sélectionner le bon candidat, au lieu de gaspiller l'énergie et le temps dont les graphistes ont besoin pour développer leur clientèle. Nous avons tous besoin de partenaires informés et respectueux pour élaborer ensemble des projets culturels de qualité. Nous comptons sur vous pour y réfléchir et pour comprendre le sens de notre démarche qui se veut constructive.

Nous joignons à ce courrier un texte rédigé par une organisation professionnelle qui explique cela très bien, en espérant que vous aurez été sensibilisés pour vos prochaines consultations.

Nous vous invitons également à visiter le site http://www.alliance-française-des-designers.org/les-marches-publics.html

Nous restons à votre disposition pour tout dialogue à ce sujet (info-appeldoffre@gmx.fr) et vous souhaitons une bonne journée.

Paris, le 18 janvier 2010. Liste des signataires au dos Laurent Batard / Mecano, Éric Bédiez, Pascal Béjean & Nicolas Ledoux, Pierre Bernard, Bernard Baissait / Compagnie Bernard Baissait, Philippe Bissières / JBA, Frédéric Bortolotti, & Frédérique Stietel / Lords of Design<sup>TM</sup>, Marie-Mathilde Burdeau, Jean-Marc Bretegnier / Fabrication maison, Marie Bruneau, Bertrand Genier / Presse Papier, Olivier Cabon / Éditions Soleb, François Caspar, Bruno Charzat, Clément Hourst & Guillaume Lanneau / Collectif Au fond à gauche, Jocelyn Cottencin, Ronald Curchod, Pierre di Sciullo / Atelier Pierre di Sciullo, Lola Duval, Pierre-Olivier François, Olivier Huz & Ariane Bosshard, Dusan Ivanovic / Tatum, William Jean, Isabelle Jégo, Olivier Körner, Romain Lacroix / Les Revues parlées, Philippe Lakits, Anne-Marie Latrémolière, Jean-Luc Lemaire, David Longuein / L775, Anette Lenz / Atelier Anette Lenz, Alain Le Quernec, Laurence Madrelle / LM communiquer, Malte Martin, Stéphanie Méséguer, Frédéric Bortolotti, éditeurs /Burozoïque éditeurs, Pierre Péronnet & Wijntje van Rooijen, Vincent Perrottet, David Poullard, Thierry Sarfis, Bruno Souêtre, Antoine Stevenot, Geoffroy Tobé, Thérèse Troïka, Martin Verdet, Michel Wlassikoff, Catherine Zask

à

Madame Marie-Bénédicte Pascaud Conseil régional d'Île-de-France / Unité Société Direction de la Culture, du tourisme, du sport et des loisirs 115, rue du Bac 75007 Paris

Copies à

Monsieur Jean–Paul Huchon, président du Conseil régional, 33 rue Barbet de Jouy 75007 Paris Madame Françoise Patrigeon, directrice de la Culture, du tourisme, du sport et des loisirs

Objet : Conception et execution du visuel et de 5 publications pour la Région Ile-de-France à l'occasion du Salon du livre de Paris 2010. Marché n°09M0880

Madame,

Nous sommes un groupe de graphistes, soutenus par d'autres professionnels des métiers du design. Nous prenons connaissance de votre appel à projet.

Votre sujet est formidable. Votre désir d'apporter un soin graphique à ce projet vous honore. Malheureusement, la lecture de votre réglement ne nous encourage pas à y donner suite, puisque les conditions de travail établies ne sont pas acceptables. Si vous le permettez, nous tenons à vous apporter notre regard sur votre projet.

Pour choisir une équipe de designers graphiques pour la conception d'un visuel servant pour tous les supports de votre manifestation (répertoire des éditeurs franciliens, carton d'invitation, programme des animations, plaquette sur la politique du livre, et 2 inserts presse), vous organisez un appel d'offres qui exige le rendu de maquettes sans prévoir d'indemnités pour ce travail.

Cette méthode témoigne d'une méconnaissance - voire d'une dévalorisation - de notre profession de designer graphique et méprisent le principe selon lequel tout travail mérite salaire.

D'autres pays de la communauté Européenne — dans un esprit de partenariat avec les professions intellectuelles, artistiques et du design, et un respect de leurs métiers — rémunèrent les propositions créatives quand elles sont exigées. Nous déplorons qu'une administration française offre pareille image de la considération accordée, dans notre pays, aux acteurs des domaines intellectuels, artistiques et du design.

Votre cahier des charges est très complet.

Y répondre graphiquement de façon satisfaisante réclame un investissement d'énergie et de temps non négligeable. Y répondre gratuitement signifie d'avoir les moyens (comme beaucoup d'agences de grande taille, grâce à des employés peu ou pas rémunérés, ou à une facturation autrement plus onéreuse que les petites équipes), ou d'y passer très peu de temps, ou encore d'être aux abois. En général, il n'en ressort que des propositions graphiques assez pauvres.

Dans l'époque que nous vivons, il ne nous semble pas valorisant pour une administration comme la vôtre d'encourager le gaspillage d'une énergie et de compétences dont nous avons tous besoin pour développer notre économie, et par là celle de notre pays.

Selon nous, il aurait semblé plus adapté de présélectionner 3 équipes dont le travail vous convient a priori, et leur réserver une indemnité pour travailler. Cela vous aurait offert la possibilité d'un enrichissant dialogue avec ces équipes et des propositions au plus proche de vos préoccupations.

L'inacceptable sélection sur projets non indemnisés est une option trop facile, qui déresponsabilise et discrédite le commanditaire, d'autant s'il est un opérateur prestigieux. Nous avons tous besoin de partenaires informés et respectueux pour élaborer ensemble des projets éditoriaux de qualité. Nous comptons sur vous pour y réfléchir et pour comprendre le sens de notre démarche qui se veut constructive.

Nous joignons à ce courrier un texte rédigé par une organisation professionnelle qui explique cela très bien, en espérant que vous aurez été sensibilisés pour vos prochaines consultations.

Nous vous invitons également à visiter le site http://www.alliance-française-des-designers.org/les-marches-publics.html

Nous restons à votre disposition pour tout dialogue à ce sujet (info-appeldoffre@gmx.fr) et vous souhaitons une bonne journée. Paris, le 18 janvier 2010. Liste des signataires au dos

#### Laurent Batard / Mecano

4, rue du Onze Novembre 94340 Joinville-Le-Pont batard.laurent@wanadoo.fr

#### Éric Bédiez

2, rue du Commandant de Surian 13007 Marseille eric@bediez.com

#### Pascal Béjean & Nicolas Ledoux

25, rue des Cascades 75020 Paris appeldoffre@pbnl.fr

#### Pierre Bernard

220, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris pierre.bernard@acgparis.com

#### Bernard Baissait / Compagnie Bernard Baissait

baissait.bernard@neuf.fr

# Philippe Bissières / JBA

2, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris ph.bissieres@jba.fr

# Frédéric Bortolotti, Frédérique Stietel / Lords of Design<sup>TM</sup>

17, avenue Verdier 92120 Montrouge lordsofdesign@free.fr

#### Marie-Mathilde Burdeau, traductrice

61, avenue de la République 92120 Montrouge mmburdeau@gmail.com

### Jean-Marc Bretegnier / Fabrication maison

4, rue de la solidarité 75019 Paris fabrication.maison@wanadoo.fr

#### Marie Bruneau, Bertrand Genier / Presse Papier

36, rue de Talence 33000 Bordeaux atelier@pressepapier.fr

#### Olivier Cabon / Éditions Soleb

5, rue Guy-de la Brosse 75005 Paris olivier.cabon@soleb.com

#### François Caspar

94, avenue Alphand 94160 Saint-Mandé fc@francoiscaspar.com

# Bruno Charzat, Clément Hourst & Guillaume Lanneau / Collectif Au fond à gauche

6, av. Spinoza 94200 Ivry sur seine glanneau@free.fr

#### **Jocelyn Cottencin**

10, Mail François Mitterrand 35000 Rennes contact@jocelyncottencin.com

# Ronald Curchod

33, rue du Béarnais 31000 Toulouse ronald.curchod@free.fr

#### Pierre di Sciullo / Atelier Pierre di Sciullo

7, rue des Caillots 93100 Montreuil pierre@quiresiste.com

#### Lola Duval

95, rue d'Avron 75020 Paris loladuval@club.fr

#### Pierre-Olivier François - Journaliste Arte

95, rue d'Avron 75020 Paris

Pierrof@hotmail.com

#### Olivier Huz & Ariane Bosshard

54, rue Salomon Reinach 69007 Lyon olivier@olivierhuz.com

# Dusan Ivanovic / Tatum

18, rue Georges Thill 75019 Paris atelier.tatum@free.fr

# William Jean

2, rue Phillipe de Girard 13001 Marseille william@bilidjine.com

# Isabelle Jégo

1bis, rue Rabelais 93100 Montreuil isajego@free.fr

#### Olivier Körner

8, rue de Cotte 75012 Paris olivier@plonk.fr

#### Romain Lacroix / Les Revues parlées

Centre Pompidou 75191 Paris cedex 04 Romain.Lacroix@centrepompidou.fr

#### **Philippe Lakits**

41, rue Cantagrel 75013 Paris philippe.lakits@laposte.net

#### Anne-Marie Latrémolière

36, rue Keller 75011 Paris am.latremoliere@wanadoo.fr

#### Jean-Luc Lemaire, David Longuein / L775

25, rue des Cascades 75020 Paris jean-luc@L775.fr david@L775.fr

#### Anette Lenz / Atelier Anette Lenz

36, bd de la Bastille 75012 Paris contact@anettelenz.com

#### Alain Le Quernec

27, rue Du Moulin aux Couleurs 29000 Quimper alain.lequernec@wanadoo.fr

#### Laurence Madrelle / LM communiquer

7, rue Elzévir 75003 Paris laurencem@lmcommuniquer.com

#### Malte Martin

6, rue Desargues 75011 Paris malte.martin@wanadoo.fr

### Stéphanie Méséguer, Frédéric Bortolotti, éditeurs / Burozoïque éditeurs

17, avenue Verdier 92120 Montrouge editions@burozoique.fr

### Pierre Péronnet, Wijntje van Rooijen

16, impasse Saint-Sébastien 75011 Paris pierreperonnet@free.fr

# **Vincent Perrottet**

4, rue de Pilori 51260 Saron-sur-Aube vincent.perrottet@free.fr

# David Poullard

16, impasse des Souhaits 75020 Paris david.poullard@gmail.com

# Thierry Sarfis

10, 8 rue Damrémont 75018 Paris thierry@sarfis.com

#### Bruno Souêtre

91, boulevard Faidherbe 59400 Cambrai sandrine.herlin@wanadoo.fr

#### **Antoine Stevenot**

25, rue Boureau Guérinière 93360 Neuilly-Plaisance courrier.antoine@wanadoo.fr

#### **Geoffroy Tobé**

129, avenue Parmentier 75011 Paris mail@geoffroytobe.com

#### Thérèse Troïka

77, rue de Charonne 75011 Paris agence@therese-troika.com

#### **Martin Verdet**

7, rue Denis Couturier 93100 Montreuil verdet.martin@neuf.fr

# Michel Wlassikoff - Chercheur, historien et auteur dans le domaine du graphisme

7, allée Santos Dumont 92150 Suresnes michel.wlassikoff@wanadoo.fr

#### Catherine Zask

220, rue du Faubourg-Saint-Martin 75010 Paris cz@catherinezask.com



# alliance française des designers

# Les appels d'offres de la commande artistique et du design

Par l'Alliance française des designers, organisme professionnel reconnu par l'État Français, la Commission Européenne, le Parlement et le Conseil des ministres européens

# JURIDIQUE > Repérer le cadre et les modalités

Les collectivités publiques, l'État, les établissements publics administratifs, les collectivités territoriales agissent dans le cadre des dispositions du décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 stipulées dans le Code des marchés publics (CMP), tout en respectant les principes généraux — français et européen — de la commande publique: mise en concurrence, égalité de traitement des candidats, modes de publicité et d'attribution.

- → Ces dispositions s'appliquent aux marchés d'un montant compris entre 20 001 et 210 000 € HT.
- → Les marchés inférieurs à 20 000 € HT (art. 28 du CMP) peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence.
- → Au-delà de 210 000 € HT obligation est faite de publier un avis d'attribution au Bulletin officiel des annonces des marchés publics et au Journal officiel des communautés européennes après signature des contrats.

# APPLICATION > Publier un appel d'offre

Pour les commandes artistiques, l'article 30 du CMP prévoit une procédure adaptée des principes français et européen, déjà évoqués, à définir par la personne publique:

- → la publicité des appels d'offre via l'affichage, les sites Internet des collectivités ou les plateformes d'achats constituent autant de supports pertinents pour faire l'annonce de commandes artistiques publiques,
- → la pratique consiste à adresser une demande de devis à trois ou quatre designers ou groupes de designers. Après étude, la proposition économique la plus avantageuse remporte l'attribution du marché. Ce qui n'implique pas qu'elle soit la moins onéreuse. Le choix peut entièrement se justifier par des critères qualitatifs.

# PRATIQUE > Les trois étapes d'un appel d'offre

- 1. Rédiger un cahier des charges précis.
- 2. Présélectionner trois ou quatre candidats, examiner les dossiers de création, apprécier le niveau de formation, évaluer les compétences et étudier les références professionnelles. Tous ces critères concourent à la qualité des prestations attendues.
- **3.** Demander aux designers une estimation de coût.

Envisager alors deux cas de figure:

- soit l'attribution du marché est décidée à partir de la sélection et après étude des devis ;
- soit à partir de la première sélection et après étude des devis, il est envisagé une ultime phase de sélection sur des projets formalisés auprès de *trois* candidats. Pour être significatifs ces projets impliquent un investissement important du designer en temps et en moyens. Le code de la propriété intellectuelle est garant des droits tant patrimoniaux que moraux de l'auteur. La directive européenne de mai 2001 a introduit dans notre législation le droit à une compensation équitable pour les exceptions au droit d'auteur. Un projet formalisé est une création et doit, à ce titre, être rémunéré.
- → L'Alliance française des designers préconise, à l'exemple de plusieurs pays européens, d'allouer 25 % du budget global de l'appel d'offre à la rémunération de dédit, à partager entre les deux candidats non retenus.
- → Dans le cas d'un appel d'offre d'un montant inférieur à 20 000 € HT, à passer auprès de *deux* candidats maximum, le dédit est de 600 € HT par jour de design au bénéfice du candidat non retenu.

# ETHIQUE > Pourquoi rémunérer une demande de projet?

- → L'appel d'offre se déroule dans un contexte de libre concurrence. L'intérêt, dans ce contexte précis, est d'ouvrir équitablement l'appel d'offre à tous les professionnels dont les compétences et les savoir-faire sont garants de projets de grande qualité. L'émulation de la compétition peut renforcer cette qualité si les chances sont égales pour tous designers indépendants et agences c'est-à-dire s'il y a proposition de défraiement des projets présentés. Sinon, l'appel d'offre privilégie les grosses structures qui, seules, sont «libres » d'investir en temps, moyens et personnes, dans la mesure où elles mettent au travail des stagiaires pour une contribution gratuite. On peut douter alors de la qualité du projet soumis au commanditaire.
- → Rémunérer un projet permet au designer de se concentrer sur la véritable réponse à construire pour l'appel d'offre. Ce qui exige la mise en place d'un processus de réflexion et de création, donc une monopolisation de temps et de moyens. Ces investissements représentent un coût réel.
- → Sans rémunération de projet, l'objectif du designer est de gagner à tout prix l'attribution du marché. La tendance est alors à multiplier les solutions pour séduire le commanditaire. Répondre au cahier des charges de l'appel d'offre passe au second plan. De plus, au-delà de trois projets différents, comment un designer peut-il justifier de son expertise et comment un commanditaire peut-il choisir une véritable réponse devant pléthore de créations? Il y a alors pénurie de réflexion et de maturation de réponse.
- → Demander la remise d'un projet non rémunéré entraîne la précarisation de professionnels priés d'œuvrer gratuitement, ce qui génère une forme de régression sociale. L'attachement à une éthique juste va dans le sens d'une plus grande liberté de création et d'engagement pour le designer tout en respectant la déontologie inhérente au contrôle des dépenses publiques. Au final, c'est la qualité des réalisations et l'image des commanditaires qui en ressortent valorisées.